

GUIDE DE PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE

***Consultation publique sur la
problématique du bruit de l'aéroport de Saint-Hubert***



***Audiences publiques
Les 10, 11 et 12 mars 2010***

GUIDE DE PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE

Qu'est-ce qu'un mémoire ?

Un mémoire est un document qui permet à une personne, un groupe, un organisme, etc., de faire valoir son opinion sur un projet ou une problématique, en utilisant un argumentaire structuré sous forme de texte.

Le mémoire est généralement composé de l'information suivante :

- Le titre du projet ou de la problématique à l'étude ;
- Une brève présentation de la personne, du groupe ou de l'organisme qui soumet le mémoire, ainsi que ses coordonnées ;
- Une description des intérêts de la personne, du groupe ou de l'organisme par rapport au projet ou à la problématique ;
- Un exposé des opinions et des commentaires liés au projet ou à la problématique à l'étude ;
- Les recommandations ;
- La position, positive ou négative, de la personne, du groupe ou de l'organisme, concernant le projet ou la problématique.

Les modalités de présentation d'un mémoire

Les personnes qui désirent déposer un mémoire dans le cadre des audiences de la consultation publique sur la problématique du bruit de l'aéroport de Saint-Hubert doivent suivre la procédure suivante :

Option 1A : Transmettre un mémoire par écrit seulement

- Le mémoire doit être transmis à la Ville de Longueuil **au plus tard le 5 mars 2010 à 17 h** ;
- Le mémoire peut être envoyé par courriel à l'adresse suivante : **consultations.aeroport@ville.longueuil.qc.ca**
- ou **par courrier postal, en 6 exemplaires**, à l'adresse suivante :
Direction des communications
et relations avec le citoyen
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Option 1B : Transmettre un mémoire par écrit et le présenter lors des audiences de la consultation publique

- En plus de transmettre le mémoire à la Ville de Longueuil par courriel ou par la poste (en utilisant les mêmes coordonnées qu'au point 1A), préciser que vous souhaitez être inscrit sur la liste des interventions du public prévues lors des audiences.
- Vous devez alors nous indiquer le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne que la Ville de Longueuil pourra joindre pour lui indiquer le jour et l'heure où votre mémoire sera présenté.

Option 2 : Prendre la parole lors des audiences publiques seulement

- S'inscrire sur la liste des interventions du public prévues lors des audiences publiques à l'adresse courriel suivante : **consultations.aeroport@ville.longueuil.qc.ca**.
- Vous pouvez aussi vous inscrire une heure avant la tenue des audiences publiques. Toutefois, sachez que nous ne pouvons pas garantir que nous pourrions vous entendre le jour même, tout dépendra des disponibilités de l'horaire. Il vaut donc mieux vous inscrire à l'avance, soit avant le 5 mars 2010 à 17 h.